

Environnement opérationnel

Contexte

Trois ans après les élections présidentielles et législatives, la situation politique et humanitaire demeure préoccupante au Burundi. Le pays, l'un des plus pauvres d'Afrique sub-saharienne, a été frappé de plein fouet par l'augmentation du prix des denrées alimentaires, des combustibles et des matières premières. Si la sécurité est généralement qualifiée de satisfaisante par une grande partie de la population, la pauvreté a contribué à une augmentation du banditisme.

Le processus de paix amorcé par le Gouvernement et le dernier groupe rebelle en activité, Palipehutu-Forces nationales de libération (FNL) se poursuit après avoir subi un grave revers en 2008. Les deux camps avaient signé un accord de cessez-le-feu en 2006. Malgré cet accord, d'importants combats ont éclaté au nord-ouest du pays en avril 2008, ce qui a entraîné le déplacement de milliers de familles dans cette région. En mai 2008, les FNL ont consenti à une cessation immédiate de toutes les hostilités. En août 2008, des négociations entre les rebelles et le Gouvernement ont permis aux personnes déplacées par les combats de regagner leurs foyers.

En raison de la dégradation de la situation sécuritaire, les Nations Unies ont étendu le régime d'alerte à l'ensemble du pays en janvier. Après les affrontements armés du mois d'avril, le niveau d'alerte a été encore relevé pour les provinces de Bujumbura-rural et de Bubanza le 6 mai.

Le Burundi accueille plus de 32 000 réfugiés, principalement originaires de la République démocratique du Congo (RDC), qui résident à la fois dans des camps et dans des zones urbaines. Bon nombre de réfugiés espéraient que les accords de paix de Goma ouvriraient la voie à une stabilisation de la province du Sud-Kivu ; cependant, les accords n'ont pas été appliqués.

Besoins

Malgré les efforts déployés par le HCR pour améliorer les conditions de vie dans les zones de retour et dans les camps de réfugiés, certains problèmes n'ont pas encore été surmontés. Des évaluations participatives, entreprises dans les sites qui accueillent des réfugiés et dans les régions qui accueillent un grand nombre de rapatriés, ont permis au HCR et à ses partenaires de déterminer les besoins de ces communautés. Les évaluations ont principalement mis en évidence l'accès limité des jeunes filles à l'enseignement, l'insuffisance des structures éducatives et la mauvaise formation des

enseignants, le manque d'activités génératrices de revenus dans les camps, le nombre insuffisant de protections périodiques distribuées aux femmes réfugiées, et la pénurie de médicaments pour les rapatriés qui souffrent de maladies chroniques. En raison du nombre croissant de rapatriés, les besoins en matière d'aide à la réintégration seront plus importants en 2009 qu'au cours des années précédentes.

La plupart des rapatriés ont besoin d'une aide dans le secteur des abris, puisque quatre familles rapatriées sur cinq doivent reconstruire leur maison. Un certain nombre de problèmes de santé et de protection sont apparus, en raison du manque de logements convenables. De plus, l'accès à la terre demeure très problématique, en particulier pour les personnes qui ont fui le Burundi en 1972. Selon les rapports de suivi, plus de 80 pour cent de ces réfugiés de longue date n'ont pas accès à des terres lorsqu'ils regagnent leur pays. Dans la plupart des cas, les terrains appartenant à leur famille ont été occupés par d'autres gens.

Dans le secteur de la santé, seuls les rapatriés burundais vivant en milieu urbain peuvent bénéficier de traitements antirétroviraux. Les programmes de prévention antipaludique, les services de santé génésique et les interventions contre la malnutrition demandent à être renforcés pour tous les groupes relevant de la compétence du HCR. Les procédures standard élaborées par le Haut Commissariat pour réduire la violence sexuelle et sexiste sont actuellement mises en œuvre, mais doivent faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

Objectifs principaux

- Assurer le rapatriement librement consenti des réfugiés burundais, dans la sécurité et dans la dignité.
- Assurer la réintégration effective des ex-réfugiés de 1993 comme de ceux de 1972.
- Faciliter la réinsertion socio-économique des rapatriés, en leur procurant des abris et des activités génératrices de revenus.
- Offrir une protection internationale et une assistance aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.

- Faciliter le rapatriement librement consenti des Burundais réfugiés en RDC.
- Appuyer les organismes gouvernementaux chargés des réfugiés et des rapatriés, notamment le nouveau bureau de l'asile.

Cibles prioritaires

- Quelque 30 000 réfugiés burundais hébergés dans des camps regagnent leur pays de leur plein gré ; ils bénéficient d'une aide en matière de transport et d'un colis de rapatriement composé d'une indemnité en espèces, de rations alimentaires pour six mois et d'articles non alimentaires.
- Environ 15 000 réfugiés burundais provenant des anciennes zones d'installation situées en Tanzanie regagnent leur pays de leur plein gré et reçoivent des indemnités en espèces ; les familles qui ont des besoins particuliers reçoivent des vivres.
- Au moins 95 pour cent des rapatriés reçoivent des papiers d'identité et des certificats de naissance.
- Les rapatriés bénéficient de programmes destinés à réduire le VIH et le sida, ainsi que la violence sexuelle et sexiste.
- Quelque 7 300 familles ayant des besoins particuliers reçoivent des matériaux de construction pour bâtir leur propre maison.
- 60 pour cent des litiges fonciers recensés sont réglés de manière pacifique, grâce à un travail de médiation.
- Un bureau pour l'asile est mis en place et une nouvelle loi sur l'asile appliquée à tous les réfugiés.
- Les réfugiés résidant dans les camps bénéficient de distributions régulières d'articles alimentaires et non alimentaires, et des normes minimales d'assistance sont maintenues.
- Les réfugiés résidant dans les camps, en particulier les femmes et les jeunes filles, bénéficient d'une aide pour entreprendre des activités génératrices de revenus.
- Le taux de scolarisation des filles atteint 50 pour cent.
- La formation des enseignants est améliorée, et les enfants reçoivent des uniformes, ainsi que des fournitures scolaires.

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janvier 2009		Décembre 2009	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par le HCR
Réfugiés	RDC	32 000	32 000	23 000	23 000
	Rwanda	560	200	560	200
Demandeurs d'asile	RDC	7 790	7 790	5 920	5 920
	Pays divers	20	20	30	30
Réfugiés rapatriés		90 000	90 000	45 000	45 000
Total		130 370	130 010	74 510	74 150

Stratégie et activités

Le Gouvernement tanzanien ayant décidé de fermer les camps de réfugiés, les chiffres prévisionnels concernant les rapatriements et la réintégration en 2009 ont été revus à la hausse. Selon les prévisions, 30 000 réfugiés accueillis dans des camps et 15 000 de leurs compatriotes résidant dans les anciennes zones d'installation en Tanzanie regagneront le Burundi. Le HCR suivra de près le processus de rapatriement et s'emploiera, de concert avec ses partenaires, à régler les litiges fonciers. Tous les rapatriés passeront une visite médicale, recevront une indemnité en espèces et bénéficieront d'une orientation psychosociale sur des problèmes comme le VIH et le sida dans les centres de transit avant d'être transportés jusqu'à leur commune d'origine ; les rapatriés en provenance de camps recevront en outre un colis de rapatriement.

Le HCR continuera d'intervenir auprès d'autres institutions des Nations Unies et d'acteurs du développement pour les inciter à entreprendre des activités de réintégration, car les rapatriés privés de terres (et en particulier les ex-réfugiés de 1972) se retrouveront dans une situation socio-économique difficile. Des comités d'accueil locaux aideront les rapatriés à reprendre leur place dans leur communauté.

En 2009, le Haut Commissariat continuera de prodiguer protection et assistance à quelque 19 000 réfugiés originaires de RDC, vivant dans les camps de Gasorwe, Musasa et Gihinga. Au début de l'année 2008, le HCR a entamé des pourparlers avec les autorités locales en vue

d'intégrer sur place quelque 220 réfugiés rwandais vivant dans le camp de Giharo, situé dans la province de Rutana.

En vertu de la politique gouvernementale, tous les réfugiés qui ont besoin d'une assistance doivent vivre dans des camps. Les réfugiés urbains qui ont des problèmes spécifiques de protection ou de santé reçoivent un traitement et une aide. Ces individus, qui attendent que la sécurité s'améliore dans certaines zones de retour en RDC et que l'opération de rapatriement librement consenti interrompue en 2007 reprenne, bénéficieront dans l'intervalle d'activités génératrices de revenus. Dans le même temps, les pourparlers des autorités burundaises et congolaises sur le rapatriement librement consenti en RDC se poursuivront, tout comme la recherche de solutions durables pour les réfugiés qui ne peuvent ou ne veulent pas rentrer. En raison du manque de terres et des difficultés socio-économiques que connaît le Burundi, les possibilités d'intégration sur place des réfugiés congolais (RDC) sont minimes. Le HCR soumettra des demandes de réinstallation pour ceux d'entre eux qui ont des problèmes médicaux ou de protection.

Une fois la loi sur les réfugiés promulguée et le bureau national chargé des questions d'asile mis en place, le HCR aidera les autorités compétentes à renforcer leurs capacités.

Contraintes

L'extrême pauvreté qui sévit dans les régions de retour est un obstacle majeur au rapatriement, car la plupart des



Des réfugiés de la République démocratique du Congo dans le camp de Gihinga.

HCR / A. Kirchhof

réfugiés sont des fermiers qui pratiquent une agriculture de subsistance. Confrontés à une fermeture des camps en Tanzanie, les réfugiés qui ont des besoins particuliers ont été de plus en plus nombreux à prendre le chemin du retour en 2008. Les défis de protection sont principalement dus à des problèmes de recouvrement des biens et des terres. La réintégration est encore ralentie par le manque d'abris et d'activités génératrices de revenus.

L'action du HCR a été pénalisée par les conditions de sécurité précaires, qui ont entraîné des restrictions limitant les déplacements de son personnel. Les autorités tanzaniennes exercent des pressions croissantes sur des réfugiés qui n'ont pas de terres pour les inciter à regagner leur pays, ce qui pourrait susciter des tensions sociales au Burundi. Ceci est particulièrement préoccupant pour les réfugiés qui ont quitté le Burundi en 1972 et qui ont en général perdu tout lien avec leurs communautés d'origine.

Organisation et mise en œuvre

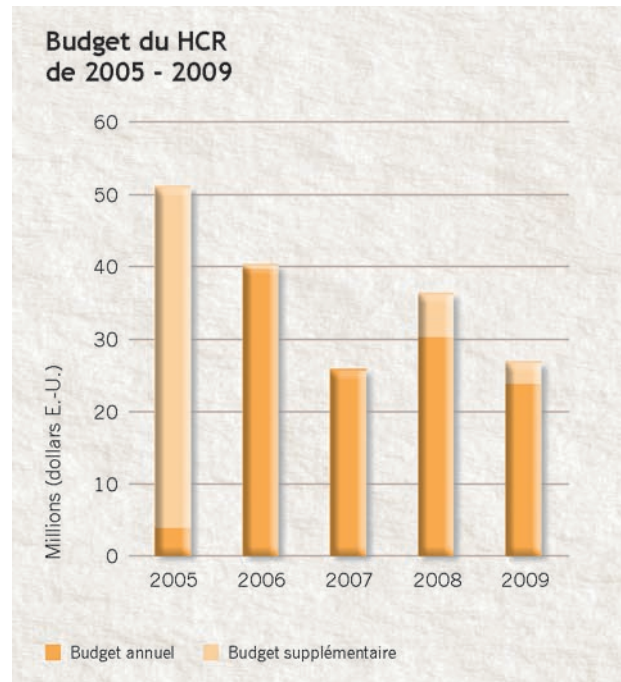
Présence du HCR	
Nombre de bureaux	5
Effectif total	133
Fonctionnaires internationaux	20
Collaborateurs nationaux	100
JEA	3
VNU	10

Coordination

Le HCR mène son action en étroite collaboration avec les autorités nationales, ses partenaires d'exécution et ses bailleurs de fonds, le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) et des institutions sœurs du système des Nations Unies. Ses principaux homologues gouvernementaux sont le ministère de l'Intérieur et du Développement communal et le ministère de la Solidarité nationale, du Rapatriement, de la Reconstruction nationale, des Droits de la personne humaine et du Genre. Le Haut Commissariat entretient d'étroites relations de travail avec un certain nombre d'organismes gouvernementaux spécialisés, comme la Commission nationale des terres et autres biens.

Le HCR continuera de jouer un rôle de premier plan dans la Commission intégrée pour le rapatriement et la réintégration, qui réunit des ministères clés, des institutions onusiennes et des représentants des donateurs pour définir des approches communes.

Des réunions transfrontalières seront régulièrement organisées avec les bureaux du HCR en Tanzanie et en RDC afin d'évaluer les progrès de l'opération de rapatriement librement consenti. L'opération de rapatriement à partir de la Tanzanie devrait s'achever d'ici la fin de l'année 2009.



Informations financières

L'importante opération de rapatriement des réfugiés burundais entreprise en 2005 a été financée dans le cadre d'un programme supplémentaire. Les activités de rapatriement et de réintégration ont ensuite été intégrées au budget annuel, qui a augmenté en conséquence en 2006. En 2008 et en 2009, le budget supplémentaire reflète le rapatriement des réfugiés burundais de 1972 à partir des anciennes zones d'installation situées en Tanzanie. Comme le nombre de rapatriés diminue, le budget supplémentaire se réduit également. Le budget annuel a augmenté en 2008 en raison de l'intensification des activités de rapatriement des réfugiés accueillis dans des camps.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement, de la Reconstruction Nationale, des Droits de la personne Humaine et du Genre (Projet d'Appui au Rapatriement et à la Réintégration des Sinistrés - PARESI), Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal (Centre national d'identification), Ministère de la Sécurité Publique (Police de l'air, des frontières et des étrangers)

ONG : Action humanitaire en Afrique, Association des femmes juristes, Centre africain pour une résolution constructive des conflits, Comité international de secours, Conseil pour l'Éducation et le Développement, Conseil norvégien pour les réfugiés, FENACOBU, Handicap International France, Ligue Iteka, Stop sida, *Transcultural Psychosocial Organization / Health Net International, World Outreach International*

Autres : *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit*

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux : Centre national de la lutte contre le sida

ONG : Conseil norvégien pour les réfugiés, Solidarité

Autres : BINUB, CICR, FAO, OMS, PAM, UNICEF

Budget (dollars E.-U.)						
Activités et services	2008			2009		
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire ¹	Total	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire Burundais réfugiés en Tanzanie depuis 1972	Total
Protection, suivi et coordination	5 337 456	521 113	5 858 569	5 637 850	535 954	6 173 804
Abri et autres infrastructures	4 062 000	1 451 100	5 513 100	4 022 000	621 900	4 643 900
Activités génératrices de revenus	180 000	0	180 000	200 000	0	200 000
Appui opérationnel (aux partenaires)	950 000	123 200	1 073 200	1 964 000	52 800	2 016 800
Assainissement	30 000	0	30 000	86 000	0	86 000
Assistance juridique	1 576 000	250 110	1 826 110	1 050 000	107 190	1 157 190
Besoins domestiques	505 000	1 605 800	2 110 800	1 550 000	688 200	2 238 200
Eau	60 000	0	60 000	110 000	0	110 000
Éducation	318 000	0	318 000	400 000	0	400 000
Pêche	30 000	0	30 000	0	0	0
Production vivrière	70 000	0	70 000	0	0	0
Santé	1 007 000	298 680	1 305 680	1 400 000	87 720	1 487 720
Services communautaires	586 000	0	586 000	500 000	0	500 000
Sylviculture	190 000	0	190 000	100 000	0	100 000
Transport et logistique	3 400 000	1 492 260	4 892 260	3 178 000	639 540	3 817 540
Vivres	36 000	0	36 000	40 000	0	40 000
Total des opérations	18 337 456	5 742 263	24 079 719	20 237 850	2 733 304	22 971 154
Appui au programme	3 495 768	0	3 495 768	3 889 208	0	3 889 208
Total	21 833 225	5 742 263	27 575 488	24 127 058	2 733 304	26 860 362

¹ Inclut les programmes supplémentaires pour trouver des solutions durables en faveur des Burundais réfugiés en Tanzanie depuis 1972 (5 648 263 dollars E.-U.), ainsi que pour le contrôle et la prévention de l'anémie (94 000 dollars E.-U.).

Note: Le Budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes du HCR.